

Chapitre Premier

L'ORAL ET L'ÉCRIT

1. DE L'ORAL À L'ÉCRIT

1.1. Aperçu historique

S'il est hasardeux de vouloir dater avec précision l'apparition de la parole dans l'espèce humaine, on peut sans difficulté situer la naissance de l'écriture. Celle-ci constitue une étape seconde par rapport à la langue orale. Son apparition est tardive : en Mésopotamie d'abord (écriture sumérienne) vers 3300 avant Jésus-Christ, puis en Égypte vers 3000 av. J.-C., en Chine au XVII^e siècle av. J.-C. et en Amérique centrale à la même époque (Coulmas 2003 : 190 sv).

Il est aujourd'hui admis que les écritures sont nées indépendamment les unes des autres, dans des conditions semblables, dans des sociétés sédentaires et urbanisées, possédant une industrie, un commerce actif et un état organisé. Selon M. Cohen (1958), l'apparition de l'écriture est parallèle aux « progrès des civilisations les plus avancées ». En retour, l'écriture contribue au progrès des sociétés qui l'utilisent. Elle favorise les administrations et les économies complexes ; la religion et le droit se structurent et l'économie peut s'appuyer sur le développement de la comptabilité. L'écriture modifie également les processus cognitifs. Elle permet d'agencer autrement les significations, par l'usage d'un espace bidimensionnel : les listes et les tableaux n'existent pas à l'oral. Les premières rendent possibles toutes les classifications, les seconds servent aux inventaires et aux listes lexicales (dès 3000 av. J.-C.).

L'écriture contribue également au développement de la pensée et de savoirs spécifiques ; la science et la rationalité lui sont liées. « L'écriture est la possibilité du jeu de l'intellect sur la langue » (Goody 1977 : 9) ; elle donne une conscience plus aigüe des structures de la langue. L'invention de l'alphabet, vers 1500 av. J.C., en sumérien, est capitale. Dans une écriture alphabétique, les lettres représentent un découpage de la langue qui correspond à une analyse de la chaîne parlée en phonèmes, même si cette correspondance graphèmes / phonèmes est approximative. « *L'écriture est une analyse linguistique à des degrés divers de conscience* » (Hagège 1985 : 102).

Le rapport de l'oral et de l'écrit change avec le temps : alors que l'oral continue d'évoluer régulièrement, l'écrit tend à se fixer, et le décalage entre eux s'accroît, d'autant plus que l'écrit, devenu autonome, n'est plus un simple représentant de l'oral. La relation hiérarchique tend même à s'inverser : « on ne parle plus de la même manière une langue écrite » (Goody 1977 : 11).

Bibliographie. — M. Cohen (1958), *La grande invention de l'écriture et son évolution* – J.-G. Février (1959), *Histoire de l'écriture*, Payot – J. Derrida (1967), *De la grammatologie*, Éd. de Minuit – J. Goody (1977), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Éd. de Minuit (1979) – J. Goody (1986), *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, A. Colin – J. Goody (1994), *Entre l'oralité et l'écriture* (1993), PUF – R. Harris (1993), *La sémiotique de l'écrit*, Éd. du CNRS – F. Coulmas (2003) – *Pratiques* 131-132, (2006), *La littératie. Autour de Jack Goody*.

1.2. La distinction oral / écrit

Partant de leur différence de substance, on oppose traditionnellement l'oral et l'écrit sur le plan du médium : le message oral présente une réalisation sonore produite par les organes de la parole qui met en jeu le sens auditif, alors que le message écrit présente une réalisation graphique, sur un support matériel spécifique, qui met en jeu la perception visuelle. Cependant, cette distinction reposant sur la réalisation physique ne suffit pas pour rendre compte de la diversité des messages oraux et écrits. Le débat a été réactivé ces dernières années avec les analyses des produits des « nouvelles tech-

nologies » (courriels, chats, SMS, etc.), que certains ont situés comme « de l'oral dans l'écrit ». Or, il est clair que ces messages appartiennent bien à l'ordre de l'écrit (Gadet 2008). Suivant Ludwig Söll (1974 : 19), qui oppose *die Realisation* et *die Konzeption*, on s'appuie désormais sur une double distinction :

1°) Au niveau du moyen de communication, on distingue le *code phonique* et le *code graphique*. Cette opposition des deux médiums sur le plan de leur réalisation physique représente une dichotomie : un message donné est nécessairement soit oral, soit écrit, en fonction de son support.

2°) Au niveau du mode de communication, on distingue le *langage oral* et le *langage écrit*. Cette opposition « conceptionnelle » représente un continuum complexe. Les messages se situent, à des degrés divers, entre les deux pôles *proximité* et *distance*, qui sont identifiés par une série de propriétés définies sous forme d'une liste ouverte par Koch et Oesterreicher (2001 : 586) :

	Proximité	Distance
1	communication privée	communication publique
2	interlocuteur intime	interlocuteur inconnu
3	émotionnalité forte	émotionnalité faible
4	ancrage actionnel et situationnel	détachement actionnel et situationnel
5	ancrage référentiel dans la situation	détachement référentiel de la situation
6	co-présence spatio-temporelle	séparation spatio-temporelle
7	coopération communicative intense	coopération communicative minimale
8	dialogue	monologue
9	communication spontanée	communication préparée
10	liberté thématique	fixation thématique

N.B. Comme Gadet (2008), nous employons le terme « proximité » au lieu du terme « immédiat » employé par Koch et Oesterreicher (2001) pour traduire l'allemand *Nähe*, car *proximité* a un sens plus vaste.

Ces dix propriétés alternatives permettent de traiter finement chaque message oral ou écrit. La communication de proximité est immédiate et en situation. Ainsi, dans une conversation orale